

Renforcer son employabilité avec l'appui de l'orientation professionnelle

L'orientation professionnelle propose des prestations spécifiques pour répondre aux besoins des adultes.

Connu pour son intervention active auprès des élèves en fin de scolarité obligatoire et dans les gymnases, l'orientation et ses prestations de conseil et d'information s'adressent également aux adultes. Dans un monde où les avancées technologiques tout comme les changements sociétaux font évoluer les métiers et les pratiques, sur un marché de l'emploi concurrentiel qui oblige toute personne active à maintenir son employabilité, les parcours de vie professionnelle sont de moins en moins linéaires. Pour y voir plus clair, les adultes sont nombreux à faire appel à l'Office cantonal d'orientation scolaire

et professionnelle (OCOSP). Ils représentent même la majorité des visiteurs des Centres d'information sur les études et les professions (CIEP). Les motifs de prise de contact ou de consultation des adultes reflètent leurs préoccupations face au monde du travail et s'articulent autour des questions de réorientation professionnelle, de l'aide disponible pour planifier une recherche d'emploi et également du souhait d'obtenir des informations pointues et précises sur les possibilités de formation et de perfectionnement. L'accès au marché du travail suisse, la reconnaissance des diplômes étrangers ou encore le financement des formations

sont des problématiques récurrentes. L'orientation professionnelle joue ainsi un rôle fondamental en accompagnant les adultes dans leurs réflexions sur leur employabilité, en les aidant à faire le point et à collecter les informations les plus pertinentes en fonction de leur situation et de leur profil.

Certification professionnelle pour les adultes

Posséder un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation de formation professionnelle initiale (AFP) est un facteur-clé de l'accès au marché du travail et ouvre à leurs titulaires des perspectives de formation continue. Le dispositif cantonal de la certification professionnelle pour les adultes (CPA) permet aux personnes au bénéfice d'une expérience professionnelle importante d'accéder aux procédures de qualification (examens) dans le métier exercé. Les candidats et candidates expérimentés sont renseignés sur la possibilité de se préparer aux examens avec le concours des écoles et des associations professionnelles. Ils et elles sont également soutenus dans la concrétisation de leur projet par des spécialistes CPA qui peuvent, au besoin, les orienter vers des cours en compétences de base, comme le français ou le calcul, avant de les inscrire à une formation certifiante. Une bonne maîtrise du français constitue en effet un prérequis certain à la réussite des examens CFC ou AFP. La validation des acquis de l'expérience (VAE) offre une autre façon d'obtenir l'un de ces deux diplômes, accessible cependant pour l'heure dans un nombre limité de professions. Coachés par des conseillers ou conseillères en orientation pendant plusieurs mois, les candidats et candidates élaborent un dossier de validation en décrivant et documentant leurs compétences sur la base du profil de qualification de la profession envisagée. Au travail effectué en groupe ou de manière individuelle à l'OCOSP s'ajoute une importante part de travail personnel à domicile qui demande une bonne capacité d'analyse et de réflexion.

Viamia

Lancé fin 2020 par la Confédération, le projet viamia est une opportunité pour les adultes de 40 ans et plus ne bénéficiant pas de prestations de l'assurance chômage, de l'AI ou de l'aide sociale de faire un bilan de leur situation professionnelle et de prendre les mesures éventuelles pour assurer leur employabilité à long terme. La prestation, assurée par des conseillers et conseillères en orientation épaulés par des spécialistes en information professionnelle, consiste en l'analyse de la situation de la personne sur la base d'un test d'employabilité visant à évaluer son potentiel sur le marché du travail. Dans un second temps, des pistes de réflexion ciblées sur le potentiel de développement de carrière sont envisagées. La démarche est gratuite et individuelle. Elle peut aussi être effectuée à la demande des entreprises qui ont tout intérêt à ce que les compétences de leurs employés et employées soient à niveau et répondent aux exigences actuelles. Les personnes intéressées par un check-up professionnel et répondant aux critères d'admission peuvent s'adresser à l'un des centres régionaux de l'OCOSP.

Texte **Corinne Giroud**
Office cantonal d'orientation - Vaud



www.vd.ch/orientation
www.vd.ch/certification-adulte
www.vd.ch/viamia